



# Le secteur de l'environnement en Jordanie

Avril 2008

© MINEFE – DGTPÉ

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

### Secteur clé

### Contexte général

La Jordanie est un petit pays de 5,5 M d'habitants, dont 90 % du territoire est désertique. Les 20 % restants accueillent l'essentiel de la population, principalement dans la zone urbaine Amman – Zarqa, et une agriculture non auto-suffisante, implantée en particulier le long de la vallée du Jourdain.

Une consommation d'eau en constante augmentation, soutenue par une croissance démographique importante, et les pollutions engendrées par les activités humaines et industrielles compromettent l'environnement et le développement durable.

La gestion de la ressource hydrologique s'impose donc au cœur des préoccupations des politiques environnementales. Les problèmes soulevés sont notamment : des cultures exigeantes en eau (70% de la consommation nationale) et peu productives, un réseau d'adduction en mauvais état (mais en cours d'amélioration), l'épuisement des nappes phréatiques non renouvelables, la baisse continue du niveau de la mer Morte (source importante d'eau pluviale par évaporation) et la contamination des sources d'eau potable.

Le recours aux énergies renouvelable pour palier un manque de ressources énergétiques de plus en plus problématique, la protection des forêts, le souci de conservation de la biodiversité, la gestion des déchets dangereux et la diminution des pollutions de l'air sont autant de priorités définies pour la défense d'un environnement fragile.

### Les acteurs institutionnels

#### Ministère de l'Environnement

Tél : +962 (0)6 5560 113

Fax : +962 (0)6 5560 288

[www.moenv.gov.jo](http://www.moenv.gov.jo)

#### Ministère de l'Eau et de l'Irrigation

Tel : +962(0)6 5652 265/8

Fax : +962 (0)6 5652 287

E-mail: [info@mwi.gov.jo](mailto:info@mwi.gov.jo)

### Organisation administrative du secteur

Le Royaume est doté de structures administratives compétentes pour l'élaboration et la mise œuvre des réglementations et projets de protection de l'environnement.

Le ministère de l'environnement, créé en 2003, dispose d'une compétence générale pour la rédaction des réglementations environnementales, le contrôle de leur respect avec un pouvoir de sanction et la coordination des coopérations régionales et internationales.

La gestion de l'eau relève du ministère de l'eau et de l'irrigation ainsi que des deux structures placées sous son autorité : la *Water Authority of Jordan*, en charge des eaux municipales, d'adduction, gestion et traitement des eaux, et la *Jordan Valley Authority*, en charge de la vallée du Jourdain et des projets

[www.mwi.gov.jo](http://www.mwi.gov.jo)

## ASEZA

Tél : +962 (0)3 2091 000

Fax : +962 (0)3 2030 912

[www.aqabazone.com](http://www.aqabazone.com)

de barrages.

L'Aqaba Special Economic Zone Authority (ASEZA) a remplacé l'*Aqaba Region Authority* (ARA) en 2001 afin d'attirer les investissements étrangers dans la zone économiques d'Aqaba au moyen d'avantages fiscaux significatifs. Un département Environnement existe au sein de l'ASEZA de tutelle *Environment Regulation and Enforcement Affairs* et a axé son activité sur différents thèmes : Protection du massif corallien, maîtrise de la pollution industrielle, vie aquatique et contrôle de la qualité de l'air.

## Politique extérieure

La Jordanie est signataire de la plupart des conventions internationales relatives à l'environnement (partie à 34 accords dont les protocoles de Montréal et de Kyoto). Son plan de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, pris en application du second de ces deux protocoles, est en voie d'achèvement et le Royaume Hachémite aura bénéficié de 20 millions de dollars d'aide pour adapter l'industrie locale aux nouvelles normes.

Au niveau régional, la Jordanie déploie d'intenses efforts de coopération avec ses voisins, en particulier dans le secteur de l'eau. Le plan d'exploitation de l'aquifère de Disi est mené avec l'Arabie Saoudite et le projet de construction du canal mer Rouge - mer Morte est commun avec l'Autorité palestinienne et Israël. Avec ce dernier pays, la Jordanie est en outre liée par un accord de protection de la faune aquatique et de lutte contre la pollution marine dans le golfe d'Aqaba.

En décembre 2007, la Jordanie et la Syrie ont annoncé l'accord pour la cessation par les syriens du creusement de puits non autorisés en bordure du fleuve Yarmouk.

## Les projets du secteur

Plusieurs priorités environnementales : la gestion des ressources en eau, le traitement des eaux usées, le traitement des déchets solides et hospitaliers, la protection des réserves naturelles dans le pays et la lutte contre la désertification.

La Jordanie est confrontée à une crise chronique de ses ressources en eau.

## Plusieurs priorités environnementales

- **La gestion des ressources en eaux et la pollution de l'eau** : la stratégie nationale insiste sur la nécessité d'exploiter le potentiel complet des eaux de surface et des eaux souterraines à un niveau raisonnable. Cette stratégie prévoit aussi la collecte et le traitement des eaux usées. 85% des eaux industrielles s'infiltrant dans le sol, polluant les rares réserves en eaux souterraines, le projet de la construction de la station d'épuration d'As Samra vient d'être mis en route et un projet d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Zarqa est à l'étude.
- Pour protéger les ressources en eaux souterraines et fournir des ressources supplémentaires en eau, afin de répondre à la demande croissante aggravée par le développement immobilier l'expansion des villes, plusieurs projets sont réalisés ou en préparation : le projet de transfert des eaux de la Mer Rouge à la Mer Morte, l'exploitation de la nappe fossile de Disi qui a été signé fin 2007 avec la société turque GAMA et prévoit le pompage de l'eau de la nappe souterraine de DISI, proche de la frontière saoudienne, et son acheminement vers le principal centre de consommation que constitue la mégapole d'Amman, la construction d'une usine de dessalement d'eau à Aqaba, la construction de deux stations pour les traitements des eaux usées industrielles à Irbid et à Zarqa, la réhabilitation de la rivière Zarqa, les projets sont nombreux et les entreprises françaises y sont souvent associées.

La Jordanie génère environ 1.5 Evolution de ressources annuelles en eau du pays en m<sup>3</sup> par habitant tonnes de déchets solides par

an. L'Agenda National prévoit d'améliorer le recyclage des déchets à hauteur de 15% pour les quatre prochaines années et de 25% pour l'année 2015.

1960	1990	1996	2000	2005	2006	2007
530	224	175	143	133	156	170

- **La gestion des déchets solides et dangereux** : ce problème est aggravé par le manque d'implication des autorités locales et du secteur privé, la dispersion des responsabilités entre les pouvoirs publics, le coût élevé de la collecte des déchets et des nouvelles technologies pour le traitement notamment des déchets médicaux, etc. Afin d'améliorer la situation, un centre de traitement des déchets dangereux et médicaux a été inauguré, sous forme de BOT (Build Operate Transfert), à Ghabawi, la plus grande décharge du Royaume. D'autres programmes visant à impliquer le secteur privé et à améliorer les moyens de gestion sont envisagés.

- **La pollution de l'air** : la situation actuelle n'est pas alarmante et la pollution de l'air en Jordanie, essentiellement due aux émissions des véhicules et des industries, se concentre sur quelques polluants principaux. Cette question est toutefois de plus en plus stratégique, notamment dans les grandes villes (Amman, Hashemiyeh, Zarqa, Irbid). Le Ministère de l'environnement a joué un rôle principal dans la prise de décision d'imposer en 2008 l'usage généralisé des carburants sans plomb qui passait cependant par des lourds investissements dans l'unique raffinerie du pays, de la mise en place des systèmes de surveillance de la qualité de l'air, de la préparation des projets dans le cadre du CDM (Clean Development Mechanism), etc.

- **Les ressources naturelles et la biodiversité** : les défis actuels sont la déforestation, l'urbanisation et le développement immobilier, les investissements privés dans des zones écologiques, le manque de politiques pour la protection de ces ressources, etc. Plusieurs mesures sont prises : préparation de schémas directeurs et de réglementations sur les zones écologiques, reforestation des municipalités, adoption d'une stratégie nationale pour la lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité, réhabilitation des zones affectées.

## Les bailleurs de fonds

Les Etats-Unis sont le premier bailleur de fonds bilatéral dans le secteur de l'eau, par l'intermédiaire de l'USAID. Elle a notamment contribué au financement de la construction de la plus grande installation de traitement des eaux de la région, l'unité de AS SAMRA réalisée par Degremont et qui traite la quasi-totalité des eaux usées d'Amman, à la réhabilitation et l'extension de l'usine de traitement des eaux d'Aqaba et au projet de dessalement à partir des eaux saumâtres des wadis Zara et Ma'in.

**Les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et la France sont les principaux bailleurs de fonds dans le secteur environnemental**

L'Allemagne vient en seconde position, à travers la banque de développement KfW, qui alloue la plus grande partie de ses fonds à des projets de réhabilitation des réseaux et de traitement des eaux. La KfW prévoit d'ailleurs, à moyen terme, de ne financer en Jordanie que des projets dans les secteurs de l'eau et de l'environnement.

Le Japon est également, présent à travers la Japanese International Cooperation Agency (JICA), qui a contribué notamment aux travaux de restructuration de la station de Zaï, et la réhabilitation de l'extension du réseau d'eau de Zarqa.

Enfin, et à l'instar des principaux bailleurs de fonds, la France a privilégié le secteur de l'eau depuis plusieurs années. Notre coopération dans ce domaine s'est renforcée avec l'ouverture, en mars 2006, d'une représentation de l'AFD à Amman, qui proposera des dons et des prêts dans les secteurs de l'environnement (protection de l'air, performance environnementale), de

l'eau (gestion des eaux souterraines), de l'énergie (efficacité énergétique) et du développement agricole (huile d'olive). Sur les quatre conventions signées en novembre 2007 avec le Ministère du Plan, l'une relative à la qualité de l'air et l'autre concernant l'irrigation.

## La présence française

**Les entreprises françaises sont très actives dans le secteur environnemental**

Des sociétés telles que Suez Environnement (ONDEO, Degrémont) ont réalisé des projets pionniers et d'une portée régionale en Jordanie: le premier projet de la plus grande station d'épuration d'As Samra sous forme BOT, le premier projet de désalinisation de Zara Main sous forme BOO, le premier contrat de gestion des eaux d'Amman, assuré au travers de sa filiale locale, LEMA dont le contrat s'est achevé en juin 2007, laissant la place à une entité jordanienne, Miyahuna. Les autorités jordaniennes, déçues des nouvelles conditions d'exploitation du réseau par Miyahuna, ont contacté Suez Environnement pour une éventuelle reprise de leur coopération.

## Perspectives

### A paraître

**Guide Répertoire « Eau et irrigation dans la région du Levant (Syrie, Liban, Jordanie et territoires palestiniens) » :**

- Les enjeux régionaux,
- Présentations par pays
- Le recensement des grands projets
- Fiches pays des opérateurs intéressés par l'offre française.

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à [amman@missioneco.org](mailto:amman@missioneco.org)).

### Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique d'Amman

Adresse : PO Box 5101  
18 Abu Firas Al Hamadani Street  
AMMAN 11183  
JORDANIE

Rédigée par : Souhir AGHA  
Revue par : Rémi LENOBLE

Version originelle du 23/04/2008